

Chapitre 6 - Deux ministères, deux visions : la dichotomie historique qui nie l'enfant Sourd

Le sixième chapitre s'attaque à l'une des fractures les plus profondes du système français : **la dichotomie entre les ministères de la Santé et de l'Éducation nationale**. Deux logiques, deux cultures administratives, deux visions de l'enfant – et au milieu, l'enfant Sourd, objet de décisions contradictoires. Ce partage historique des compétences, hérité d'une conception médicale de la surdité, produit encore aujourd'hui une désorganisation chronique, un brouillage des responsabilités et, plus grave encore, une négation du sujet Sourd dans toute sa dimension éducative et citoyenne.

Depuis des décennies, l'éducation des enfants Sourds oscille entre deux univers institutionnels qui se côtoient sans jamais se comprendre. D'un côté, la Santé, qui considère la surdité comme un handicap à compenser, un déficit à corriger, une "prise en charge" médicale à orchestrer. De l'autre, l'Éducation nationale, censée garantir l'instruction et l'émancipation, mais qui délègue largement la question de la surdité à des dispositifs spécialisés extérieurs à l'école. Cette répartition bancal, où chaque ministère revendique une part de responsabilité sans jamais assumer la totalité, engendre une **zone grise où l'enfant Sourd devient invisible**.

Le texte montre comment cette dichotomie s'est installée durablement dans les structures. Les établissements médico-sociaux (IME, IES, SSEFS, SAFEP) relèvent de la Santé et concentrent encore la majorité des enfants Sourds. L'Éducation nationale, elle, les accueille rarement dans ses classes ordinaires sans médiation extérieure. Or, cette séparation des champs reproduit une hiérarchie implicite : **le soin prime sur le savoir**, la rééducation précède l'éducation. L'enfant n'est pas d'abord un élève, mais un patient. Et tant qu'il restera ainsi perçu, l'école restera périphérique à son parcours, non centrale.

Ce partage administratif n'est pas neutre. Il produit des conséquences directes sur la scolarisation, la langue, les droits et la représentation sociale des enfants Sourds. L'univers médico-social, centré sur la "réhabilitation auditive" et la prise en charge thérapeutique, oriente encore massivement vers l'oralisation exclusive et les méthodes de stimulation auditive. L'univers scolaire, de son côté, manque de formation et de moyens pour accueillir des élèves signants, et finit par considérer la surdité comme une question technique relevant d'autres experts. Cette division du travail éducatif entraîne une confusion de mission : **qui éduque vraiment l'enfant Sourd ?** Et surtout, selon quelle vision de l'humain ?

La Fédération Nationale des Sourds de France dénonce la violence silencieuse qui naît de cette dichotomie. L'enfant, pris dans un réseau d'intervenants aux logiques divergentes, devient un terrain de négociation entre adultes. Ses besoins linguistiques, ses rythmes d'apprentissage, ses désirs ou ses difficultés se dissolvent dans un système où les institutions se renvoient la responsabilité. Le résultat est un accompagnement fragmenté, parfois incohérent, souvent déshumanisant. Cette fracture n'est pas seulement administrative : elle est idéologique. Elle traduit deux conceptions du monde. Pour la Santé, la priorité demeure la "normalisation" : réparer, appareiller, oraliser, faire entrer l'enfant dans la norme entendante. Pour l'Éducation nationale, l'objectif est d'intégrer, mais sans bouleverser son modèle ; on

aménage à la marge, on “adapte” plutôt qu’on transforme. Dans les deux cas, l’enfant Sourd doit s’ajuster à un système qui n’a pas été conçu pour lui.

Cette logique duale nourrit une série d’effets pervers : perte de temps dans la mise en place des dispositifs, incohérences d’orientation, cloisonnement des données, double tutelle bureaucratique, épuisement des familles. Elle produit aussi une dépendance : les établissements médico-sociaux, financés par les Agences régionales de santé, conservent un pouvoir considérable sur les parcours scolaires. Ce pouvoir se manifeste jusque dans les choix linguistiques : certains établissements refusent encore la LSF, malgré son statut légal de langue d’enseignement, au nom de “l’efficacité rééducative”. Ainsi, **la dichotomie administrative devient une dichotomie linguistique et politique** : entre la langue du soin et celle de la liberté.

Le texte souligne également l’absence d’une réelle stratégie nationale de pilotage. Chaque territoire invente ses propres réponses, souvent dépendantes de la bonne volonté locale. Dans certains départements, la coopération entre les deux ministères produit des réussites remarquables ; dans d’autres, elle se traduit par des impasses. Ce manque d’unité renforce les inégalités et laisse les enfants Sourds tributaires du hasard géographique.

Mais au-delà du diagnostic, le chapitre propose une réflexion de fond : **cette dichotomie est le miroir d’une société qui peine encore à concevoir la surdité comme une différence linguistique et culturelle**. Tant que les politiques publiques continueront d’opposer le soin à l’éducation, elles resteront incapables d’assurer l’épanouissement des enfants Sourds. Ce n’est pas en multipliant les dispositifs qu’on sortira de cette impasse, mais en changeant de paradigme : faire de la LSF un outil de savoir et de citoyenneté, non un complément thérapeutique.

La conclusion du chapitre se fait appel à la cohérence et à la responsabilité. Il est temps, affirme-t-il, que **l’Éducation nationale reprenne toute sa place dans la formation et l’accompagnement des élèves Sourds**, en collaboration étroite mais non subordonnée à la Santé. Former les enseignants, recruter des professionnels Sourds, développer des classes bilingues stables, garantir la continuité éducative du primaire au supérieur : autant de conditions pour que l’enfant Sourd cesse d’être l’objet d’une prise en charge pour redevenir un sujet d’éducation.

Ce chapitre met ainsi à nu une vérité dérangeante : la France n’a pas seulement un problème d’accessibilité, mais un problème de vision. Tant que deux ministères continueront à se partager un enfant sans jamais le regarder ensemble, **l’école restera divisée, et l’enfant Sourd restera nié**. La rupture nécessaire ne passe donc pas par un réaménagement administratif, mais par une reconnaissance politique et humaine : l’enfant Sourd n’a pas besoin d’être soigné pour apprendre, il a besoin d’apprendre pour être reconnu.